Quelle éducation au développement durable ?

2008, par Yveline Nicolas

Ce texte est issu d'un atelier de sensibilisation qui s'est tenu en janvier 2007, dans le cadre de l'Université populaire de l'eau et du développement durable, du conseil général du Val de Marne.

Sommaire de cet article

- Introduction : repères historiques
- Situation actuelle et enjeux de l'EDD
- Les outils de l'EDD en France
- Conclusion
- Ressources documentaires

Introduction : repères historiques

L'émergence de l'éducation au développement durable (EDD)

L'éducation au développement durable est un concept récent, dans la mesure où le développement durable lui-même n'est vraiment diffusé que depuis une quinzaine d'années, à partir de la Conférence internationale de Rio sur l'environnement et le développement en 1992.

En France, la notion de "développement durable" est longtemps resté confidentielle et n'a réellement fait irruption dans le débat public et au niveau des médias, qu'à partir 2002, depuis le Sommet mondial du développement durable à Johannesburg ("Rio + 20"). Ce sommet onusien a relancé en France l'objectif de développement durable et d'éducation au développement durable : élaboration d'une stratégie nationale du développement durable (SNDD) pour 2003-2008, réactualisée pour 2010-2014, institution de la Charte de l'environnement adossée à la constitution française en 2005, mise en place de correspondants « Education à l'environnement vers un développement durable » dans toutes les académies, plan d'éducation scolaire vers un développement durable pour la période 2006-2014, etc.

Il est important de se rappeler que l'EDD est précédée par des démarches beaucoup plus anciennes, liées aux milieux de l'éducation populaire, en particulier le mouvement de l'éducation au développement (EAD) et à la solidarité internationale et celui de l'Education relative à l'Environnement, dès les années 1960-70.

L'éducation au développement durable, démarche internationale

Le rapport « Notre avenir à tous » (rapport Brundtland), document fondateur du développement durable en 1987, et l'Agenda 21 de Rio (chapitre 36) consacrent une place importante à l'éducation vers un développement durable en tant que levier essentiel pour parvenir à l'objectif de transformation des modes de production et de consommation, des comportements individuels et collectifs « non durables », c'est-à-dire qui hypothèquent l'avenir de l'humanité en détruisant les équilibres écologiques et sociaux.

« L'éducation revêt une importance critique pour ce qui est de promouvoir un développement durable et d'améliorer la capacité des individus de s'attaquer aux problèmes d'environnement et de développement ».

L'agenda 21 prévoyait une action d'éducation internationale au développement pour faire changer les comportements avant la fin du 20ème, parallèlement à la mise en œuvre, par les pouvoirs publics et les acteurs de la société civile, de stratégies concrètes de développement durable, articulées du niveau local (A21 locaux) au niveau global avec les conventions sur le climat, la désertification, la biodiversité, etc.

« Dans cette optique, « l'éducation formelle, non formelle et informelle doit donner à chacun la capacité de mettre en place les principes du développement durable, en changeant ses propres attitudes, décisions et pratiques quotidiennes ».

Un programme international sur l'éducation, la sensibilisation du public et un avenir viable avait été adopté en 1996 (révisé en 1998) par la Commission intergouvernementale du développement durable (CDD), avec pour objectif de réformer l'éducation pour y intégrer le changement de paradigme que constitue le développement durable.

Près de 20 ans après l'émergence du concept de développement durable, on peut constater que le bilan n'est pas à la hauteur des engagements et des proclamations. Il est clair que si les modes de production/consommation, de partage des richesses, n'ont pas beaucoup évolué, voire que la situation écologique s'est aggravée, c'est certainement lié au fait qu'aucune réelle éducation au développement durable susceptible d'infléchir les comportements et les valeurs n'a été mise en place durant cette période.

Situation actuelle et enjeux de l'EDD

La décennie mondiale de l'ONU pour l'éducation en vue du développement durable

La Décennie mondiale de l'Education pour le développement durable 2004-2014, décidée lors du Sommet mondial du développement durable en 2002 et dont le pilotage est confié à l'Unesco, propose des recommandations aux gouvernements sur la manière de favoriser et d'améliorer l'intégration de l'EDD dans leurs stratégies et plans d'action éducatifs.

Elle définit l'EDD de la façon suivante :« l'éducation pour le développement durable est un concept dynamique qui vise à faire connaître ou mieux faire comprendre les liens existants entre les questions liées au développement durable et à faire progresser les connaissances, les compétences, les modes de pensée et les valeurs de manière à donner, à chaque habitant de la planète, les moyens de contribuer à créer un avenir viable dans un présent amélioré.

Cette démarche affirme « qu'il n'existe pas de modèle universel d'EDD. Chaque pays doit définir ses objectifs, ses priorités et ses processus visant à répondre aux besoins d'éducation et de formation dans les trois domaines se rapportant à l'environnement, au social et à l'économie, et en tenant compte également du contexte culturel.

L'éducation pour le développement durable répond à une approche transversale de l'ensemble des problématiques. Ce n'est pas une discipline nouvelle mais une incitation à repenser les politiques éducatives, les programmes et pratiques pédagogiques de telle sorte que l'éducation puisse jouer son rôle dans l'élaboration des capacités de tous les membres de la société à travailler ensemble pour construire un avenir durable ».

C'est pourquoi les activités de la Décennie visent essentiellement à convaincre, à communiquer et à créer des réseaux de telle sorte que les éducateurs intègrent, dans leurs programmes, les préoccupations et les objectifs du développement durable.

Les objectifs officiels de la Décennie mondiale pour l'EDD

- offrir une occasion de mieux cerner et de promouvoir la vision d'un développement durable - et la transition vers ce développement - par toutes les formes d'enseignement, de formation et de sensibilisation de l'opinion publique ;
- mettre mieux en évidence l'importance du rôle de l'éducation et de l'apprentissage dans le

développement durable ;
- faciliter la constitution de réseaux, l'instauration de liens, les échanges et l'interaction entre les parties prenantes de l'EDD ;
- favoriser l'amélioration de la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage dans l'éducation au service du développement durable ;
- offrir aux pays de nouvelles possibilités d'incorporer l'EDD dans leurs efforts de réforme de l'éducation.

Les outils de l'EDD en France

La Stratégie nationale française de développement durable

Un des objectifs du premier axe de la SNDD « Eduquer à l'environnement pour un développement durable : l'école forme des citoyens de demain », vise à assurer à une classe d'âge, du primaire au baccalauréat, au minimum soixante heures d'éducation à l'environnement pour un développement durable. Cela passe par de nouvelles approches pédagogiques, la création de l'Observatoire national de l'éducation à l'EEDD, ainsi que l'élaboration et l'application d'une charte nationale sur l'EEDD.

L'Observatoire national pour l'EEDD

C'est une structure en réseau, implanté au Muséum d'histoire naturelle. Il relève de la compétence du ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche, du ministère de l'Écologie et du Développement durable ainsi que du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires rurales. Il met à la disposition des enseignants et des formateurs des données pédagogiques et scientifiques, des outils et des expériences des différents réseaux français et francophones existant dans le champ de l'EEDD.

La circulaire de l'éducation nationale de juillet 2004 « Généralisation d'une éducation à l'environnement vers un développement durable »

« Eduquer à l'environnement vers un développement durable, c'est aborder les problématiques environnementales en intégrant les facteurs sociaux, économiques, et culturels. Le développement durable qui s'inscrit dans un objectif de gestion raisonnée de la planète propose une approche systématique, conduite à toutes les échelles spatiales et temporelles :

- prendre en compte les différentes échelles d'espace et de temps : l'ancrage dans des questions locales, immédiatement accessibles aux élèves, doit permettre de saisir le sens plus global ou planétaire des questions que seule l'étude de « l'ailleurs » amène à construire ; tourné vers l'avenir et les générations futures, l'analyse en termes de développement durable s'appuie aussi sur l'étude du passé ;
- accepter la complexité : l'analyse croisée des approches selon les quatre piliers du développement durable (environnemental, social, économique et culturel) introduit obligatoirement la complexité ; quelle que soit la rigueur des analyses effectuées par les experts de chaque domaine, les conclusions ou préconisations ne sont pas obligatoirement compatibles, les relations de cause à effet, comme dans tout système, ne peuvent se résumer à des relations linéaires ;
- aboutir à une réflexion en terme de valeurs : dans la mesure où la science ne peut apporter de réponse unique, chacun, qu'il soit simple citoyen ou décideur, doit pratiquer et assumer des choix, donc sa responsabilité individuelle et collective. De plus, la solidarité que l'on constate entre citoyens, d'ici et d'ailleurs sur la planète, peut aussi être vécue en conscience comme une valeur.

Le Comité français pour la Décennie EDD

Ce comité national, dont le président est Michel Ricard, professeur d'écologie et de biologie, également

actuel président du Conseil national du DD, compte 45 membres, représentants les ministères, les associations de collectivités territoriales, des entreprises, des ONG, dont le Collectif français pour l'éducation à l'environnement pour un développement durable (CFEEDD.) Il a organisé un colloque en juin 2006, qui a retenu 12 propositions pour une stratégie française d'éducation au développement durable.

La semaine du développement durabler, instituée en 2003

« Vivons ensemble autrement », pilotée par le ministère de l'Ecologie et du développement durable (MEDD)

La 5ème édition a eu lieu du 1er au 7 avril 2007. Les acteurs sont invités à inscrire leurs actions dans un programme global, dont l'objectif est :

- informer largement le grand public sur le développement durable les domaines qu'il recouvre (transports, biodiversité, changement climatique, déchets...) et les enjeux, à travers des actions concrètes ;
- motiver et de soutenir des changements de comportements en expliquant les bonnes pratiques quotidiennes à adopter en faveur du développement durable ;
- mobiliser le public sur des objectifs nationaux de développement durable par exemple, dans le cadre de la réduction de 3% par an des gaz à effet de serre d'ici 2050).

Les associations

Depuis la généralisation en 2004 de l'EEDD dans les programmes scolaires français, le Collectif français pour l'éducation à l'environnement (CFEE) s'est mué en Collectif français pour l'éducation à l'environnement vers un développement durable (CFEEDD), devenue association en 2003.

Son plan d'actions pour le développement national de l'EEDD vise les objectifs suivants :

- inscrire l'EEDD dans le débat social et politique ;
- mettre en œuvre une politique d'EEDD à chaque échelon territorial ;
- développer une EEDD pour tous, à tous les âges de la vie ;
- faciliter la mise en œuvre concrète des projets et actions d' EEDD sur le terrain ;
- enrichir et diffuser les connaissances utiles à l'EEDD ;
- mobiliser, former et soutenir les médiateurs de l'EEDD : enseignants, formateurs, animateurs professionnels et bénévoles ;
- faire évoluer les pratiques éducatives.

L'éducation à l'environnement est donc devenue en France l'éducation à l'environnement vers un développement durable, ou pour un développement durable, destinée à devenir l'éducation au développement durable. Cette évolution, intervenue assez brusquement, suscite un débat permanent et une crainte des associations environnementales qu'en passant de l'éducation à l'environnement à l'EDD, les aspects environnementaux, la référence à la nature, disparaissent.

Conclusion

Un corpus officiel d'EDD se met en place, qui télescope d'autres démarches éducatives organisées de longue date, comme l'Education relative à l'Environnement, l'éducation au développement, l'éducation à la citoyenneté, l'éducation à la paix, etc. Ces disciplines plus anciennes insistent sur la citoyenneté, la transformation sociétale, l'existence de rapports de force sociaux, de conditions inéquitables (commerce international) ou appelle à une l'ouverture d'esprit acquise par un travail concret sur le lien entre les humains et la nature (EE), sur la réflexion sur le mode de société choisie, etc.

Beaucoup d’initiatives actuelles de sensibilisation ou d’informations liées au développement mettent l’accent sur les écogestes, au risque de gommer les enjeux politiques, démocratiques, sociaux. Le caractère parfois mal défini du concept de DD fait que des acteurs comme les entreprises, les medias, et même les industries publicitaires, se mettent à faire de l’EDD. Mais font-elles vraiment de l’EDD en vue d’une transformation sociétale ou une simple sensibilisation sur des comportements individuels ou collectifs qui visent seulement à limiter le gaspillage d’eau, d’énergie ? L’éducation au développement durable ou vers un développement durable nécessite de questionner en permanence cette notion de développement durable.

Ressources documentaires

- Consulter la rubrique EDD sur le site d’Adéquations
- Décennie de l’Education vers un DD
- http://www.decennie-france.fr
- Semaine du DD
- EDD et éducation nationale
- Acteurs francophones de l’EEDD : http://www.planetere.org

P.-S.

- Autre article d’Yveline Nicolas "Convergences entre les démarches éducatives ?"

Copyright © Site de l’Association Adéquations - http://www.adequations.org/spip.php?article193